Persée BY: creative commons

déclarer que la Société, en le prenant sous sa protection, et lui offrant tous les secours dont il a besoin, ne fait que remplir un devoir bien cher à son cœur, celui d'honorer la vieillesse, et de la venger des outrages de la nature, 5) que 6 commissaires inviteront ce malheureux père à se rendre quintidi prochain 3e décade du présent mois, à la séance gle de la Société pour y entendre, de la bouche de son président, l'expression des sentimens de l'assemblée. Le Premr article de cet arrêté a reçu à l'instant son exécution; le Président a dit à ce fils ingrat : Vas, malheureux. La Société te rejette de son sein, ainsi que la mer vomit les matières impures qu'elle recèle : quatre censeurs, après s'être fait remettre par La Violette fils ainé, sa carte d'entrée, l'ont conduit hors de la salle au milieu des applaudissemens les plus prolongés; il a pareillem[en]t été fait lecture de l'extrait du procès-verbal de la séance du 25 floréal de cette Société, relativement à l'entrée de La Violette père dans la salle; Le Président, après lui avoir donné le baiser fraternel, lui a témoigné dans les termes les plus touchans les sentimens de la Société; Cette lecture a été vivement applaudie; un membre, après avoir témoigné toute l'horreur qu'inspiroit le fils dénaturé et combien il étoit malheureux de trouver encore parmi nous de tels crimes à punir, a demandé que l'arrêté dont s'agit soit traduit en allemand, et consigné au procès-verbal de la manière la plus expressive, qu'extrait dudit procès-verbal soit adressé, tant à la Convention Nationale, qu'à la Société de Valence, pour les convaincre combien la Société de cette Commune, pénétré des sentimens qui distingue le vrai républicain, étoit outrée d'une telle conduite, et applaudisoit à cet acte de justice; cette proposition mise aux voix a été accepté avec les plus vifs applaudissemens.

Collationé.

LUNG (*archiviste*)

52

[Les Montagnards officiers, sous-officiers et canonniers de la Cie d'artillerie attachée au 5e Bon. de la Manche, à la Conv.; Le Croisic (1), *26 prair. II* (2)*]*

Législateurs

En décrétant qu'il ne sera fait aucun prisonnier anglais ou hanovrien, vous avez mis le comble à nos désirs.

Tesmoins des crimes atroces que le poison anglican a fait naître dans ces contrées, c'eut été pour nous un bien dur supplice d'user de clémence envers des assassins de l'humanité, des monstres qui violent à la fois les droits des gens et de la guerre, des brigands enfin qui, sûrs de la faiblesse de leurs armes, emploient tout ce que peut inventer la scélératesse pour faire égorger la Représentation Nationale et assassiner la Liberté.

Si quelque lâche craignoit le traitement réciproque des mercenaires de Pitt, en le vouant à notre exécration, nous lui dirions : tu n'es pas digne d'être soldat de la Liberté; la victoire ou la mort, voilà le but des Républicains; plus de prisonniers, guerre à mort aux anglais.

Législateurs, la tradition nous apprend que, dans les dernières guerres, les pourceaux de l'angleterre attaquèrent inutilement cette petite place; S'ils peuvent être pris d'une semblable frenaisie, nous nous promettons d'exécuter strictement le décret et de leur faire danser une Carmagnolle maritime au bruit du son du Canon.

Sauveurs de la Patrie, à l'invitation des français vous êtes restés à votre poste pour achever le grand ouvrage de notre Révolution; et nous, à votre exemple, nous ne quitterons nos bricoles et nos écouvillons que quand la Patrie n'aura plus besoin de nos bras. au milieu des plus dangereux orages vous êtes restés inébranlables; Et nous, nous vous promettons de montrer une intrépidité montagnarde devant les ennemis de la Liberté que nous aurons à combattre, et de ne rentrer dans nos foyers qu'après que le dernier tyran aura tombé sous le fer des Républicains. tels sont les vœux de nos cœurs; aggréés-les comme gage de notre reconnoissance.

MAINCENT *(Cape)*, CASSINE *(fourier)*, LEVERDAN *(Lieut^t)*, LECLERCQ *(sergent)*, GESLIN *(ss-Lieut^t)*, jacques LEPELTIER. BAROUT jullien LEPELTIER, AUBERT *(Caporal)*, LIRMENEURT *(Caporal)*, GOHIER *(Canonier)*, JULIE *(sergt-maj.)*, LOUVET *(Sergent)*.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

53

[La commune de Caumont sollicite l'établissement d'un bureau de poste aux lettres dans son arrondissement. – Renvoyé au comité de division (2)].

54

[La société républicaine de Poitiers (3) s'exprime ainsi : attaquer le féroce anglais, c'est un devoir pour tout républicain français, accumuler les prisons, les poignards et la corruption contre les incorruptibles soutiens de la liberté, voilà les crimes que nous avons à punir. Accapareur injuste du commerce, l'anglais vouloit dominer sur les mers, comme il tenta de soumettre à son joug les principales cités de la république française; mais ses efforts ont été vains. L'arbre de la liberté a été aperçu par ceux même que l'esclavage avoit jusqu'alors courbés vers la terre.

Georges, tyran insensé, et toi, Pitt, ministre perfide et comtempteur des droits de l'humanité, tremblez, votre dernière heure approche ! vos satellites ont déjà mordu la poussière à Toulon, à Dunkerque, à Fleurus. Bientôt vous trouverez vous-mêmes le tombeau creusé par vos crimes, et ce sera la bayonnette des hommes libres qui vous y précipitera. C'est pour hâter ce moment, législateurs et pères du peuple français, que nous avons ouvert une

(1) Loire-Inférieure.
(2) C 314, pl. 1255, p. 43. Mention dans *J. Sablier*, n° 1459.

(1) Mention marginale du 7 thermidor.
(2) *J. Sablier*, n° 1459.
(3) Vienne.